



FormalSup

Formalités Légales des Entreprises, Commerçants et Artisans

TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE SUITE A UN ACHAT DE FONDS DE COMMERCE

Contenu du dossier

- ☐ S'il s'agit d'une activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation d'exercice
- ☐ Une copie de l'acte de vente du fonds de commerce préalablement enregistré auprès de la recette des impôts
- ☐ Un pouvoir au profit de FORMALSUP signé par le représentant légal (modèle dans la rubrique « documents à télécharger »)

Nous procéderons à l'enregistrement de l'acte de cession de fonds de commerce à votre demande.

Pour ce faire, merci de fournir :

- ☐ Au moins trois exemplaires de l'acte de cession de fonds de commerce
- ☐ La liste des biens corporels
- ☐ Le montant des droits d'enregistrement par chèque de banque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou virement

